

Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste

Vu les articles L2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous soussigné, Charles COURTOIS,

Maire de la commune de Eppes,

Avons constaté que l'immeuble situé 36 rue de Sissonne (références cadastrales : section AA numéros 0138 et 0139) est inoccupé et à l'état d'abandon manifeste faute d'entretien.

Les propriétaires déclarés au registre du cadastre sont madame DUPONT Madeleine née le 18 novembre 1900 à Nouvion-le-Vineux et madame Dupont Eugénie née le 22 mai 1897 à Laon. Ces deux personnes sont vraisemblablement décédées.

Afin de rechercher d'éventuels héritiers, un courrier a été adressé le 14 décembre 2016 à la SCP Vandorme et Willaume de Bruyères-et-Montbérault. Ce courrier est resté sans réponse.

Une recherche concernant ce bien a été confiée à l'ADICA qui n'a pas donné de suite quant aux éventuels héritiers.

La commune a été dans l'obligation d'intervenir pour éviter un accident suite à la chute de tuiles du toit. La maison est maintenant occupée par une colonie de pigeons qui posent problèmes aux riverains. L'immeuble se dégrade lentement.

Qu'au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon : réfection du toit, réparation des portes et fenêtres, entretien des abords.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés. Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant 3 mois et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux régionaux : l'Union et l'Aisne Nouvelle.

À l'issue de 6 mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, s'il n'a pas été fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 23 janvier 2018 à 10 heures et avons signé.

Fait à Eppes le 23 janvier 2018

Le Maire

Charles COURTOIS

